fcu La formation continue à l'université

La force d'un réseau national

Diplôme Universitaire Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (DU MJPM - Bac+3)

Objectifs

Acquérir les compétences requises pour l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs

Impératifs de formation imposés par les textes : arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant au Certificat National de Compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Double certification
- Diplôme d'Université
- Certificat National de Compétence (*agrément DRJSCS du 16/10/2009*)

Public cible

Professionnels délégués à la tutelle au sein d'associations tutélaires ou préposés d'établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux

Pré-requis

- Être titulaire d'un bac+2
- Admission possible par Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

Contenu de la formation

1. Mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs »

▪ Domaine 1 : Juridique

Module 1.1 Droits et procédure (48 h)	**84 h**
Module 1.2 Le champ médico-social (36 h)	

▪ Domaine 2 : Gestion

Module 2.1 Gestion administrative et budgétaire (48 h)	**78 h**
Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30 h)	

▪ Domaine 3 : Protection de la personne

Module 3.1 Connaissances des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 h)	**72 h**
Module 3.2 Relation, intervention et aide à la personne (48 h)	

▪ Domaine 4 : Les contours de l'intervention et ses limites

Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18 h)	**71 h**
Module 4.2 Les relations avec le juge et les autorités judiciaires (12 h)	
Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36 h)	
Méthodologie du mémoire de stage pratique (5 h)	

▪ Stage pratique (350 h)

Répartition horaire

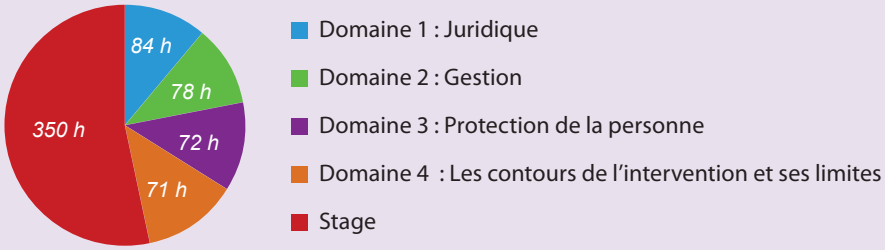

Durée

Mention MJPM :
305h de formation + 350h de stage
Mention MAJ :
180h de formation + 350h de stage

Calendrier

Formation d'octobre 2019 à juin 2020

Lieu

Douai

Tarif

- **Salariés :**
14 €/heure

- **Demandeurs d'emploi* :**
Gratuit à condition de justifier de deux ans d'interruption depuis la sortie du système scolaire par une inscription en Mission Locale ou à Pôle Emploi et/ou un contrat de travail, (nombre de places limité)

Région Hauts-de-France

**Formation financée par le Conseil Régional Hauts-de-France*

Contenu de la formation *(suite)*

2. Mention « Mesure d'Accompagnement Judiciaire »

■ Domaine 1 : La mesure d'accompagnement judiciaire

Module 1.1 Le cadre juridique (24 h)	**102 h**
Module 1.2 La connaissance du public (36 h)	
Module 1.3 L'action éducative et budgétaire (42 h)	

■ Domaine 2 : Le mandataire en charge de l'accompagnement judiciaire

Module 2.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18 h)	**78 h**
Module 2.2 Les relations avec le juge et le Conseil Général (12 h)	
Module 2.3 Actions éducatives et accompagnement vers l'autonomie (30 h)	
Module 2.4 Déontologie et analyse des pratiques (18 h)	

■ Stage pratique (350 h)

Répartition horaire

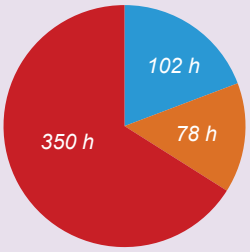

- Domaine 1 : La mesure d'accompagnement judiciaire
- Domaine 2 : Le mandataire en charge de l'accompagnement judiciaire
- Stage

Équipe pédagogique

Enseignants-chercheurs de l'Université d'Artois et professionnels spécialistes des domaines traités.

Responsable pédagogique : Élodie Pélerin-Hourmilougué

Conditions d'admission

Dossier de canditure à télécharger à partir de mars sur le site www.univ-artois.fr
Date limite de dépôt : juin

Formation en partenariat avec :

LA VIE ACTIVE Association reconnue d'utilité publique
Humaniste et Fraternelle

Informations non contractuelles

réalisation : service communication de l'université d'Artois - janvier 2019

FCU Artois
Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
Rue d'Esquerchin - 59500 DOUAI
Tél. : 03 27 94 50 54
Mail : fcu-fare-douai@univ-artois.fr

www.univ-artois.fr